



# La feuille de Charmes



Le mois de septembre, mois de rentrée scolaire, est derrière nous et la reprise de l'activité économique se dessine.

Le moment est venu, au travers de la diffusion de cette nouvelle « FEUILLE DE CHARMES » d'évoquer les différents événements qui ont marqués le trimestre qui vient de s'écouler.

La crise sanitaire qui a perturbé le quotidien de chacun et chacune d'entre nous, semble toucher à sa fin suite à la campagne de vaccination qui a été menée. Petit à petit les restrictions imposées sont levées et le retour à une vie sans contrainte commence à voir le jour.

Malgré ce contexte, un moment de convivialité a pu être organisé le 14 juillet, malgré une météo défavorable qui a nécessité le report de l'après-midi jeux au dimanche 18 juillet.

La qualité de l'eau potable reste une préoccupation de tous les jours, amplifiée par la procédure de précontentieux menée par l'Europe.

Je vous en souhaite bonne lecture,  
Prenez soin de vous et de vos proches.

LE MAIRE, Bernard JOFFRAIN

## ETAT CIVIL

Le 26 JUILLET 2021,

Mr Guy CARBILLET est décédé à l'âge de 81 ans.



Le 1<sup>er</sup> AOÛT 2021,  
est né EYDEN fils de  
Guillaume CRETEUR  
et Océane PHILOTAS,  
nouveaux propriétaires  
de la maison sise au  
6 Rue Saint-Didier



Et un, et deux, et  
trois petits veaux !  
Et oui, c'est rare et c'est arrivé  
à Charmes !  
Où ?  
A la GAEC des Cerisiers.  
Nous présentons toutes nos  
félicitations à la famille  
Bougrel pour la naissance  
de triplés !

## CHARMANTES ACTUALITES

La mairie vient de recevoir le projet de zonage du futur PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) initié par la Communauté de Communes du Grand Langres.

Ce document sera prochainement soumis à enquête publique. A terme, il sera le document opposable « au tiers » qui régira les possibilités d'aménagement et de construction sur la commune. Nous ne manquerons pas de vous communiquer les prochaines échéances de cet important dossier.

Dans la lignée de la mise en place de ces outils de planification, la commune a porté son avis sur l'enquête publique du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) porté par le PETR. Ce document est également une composante essentielle de l'organisation spatiale de notre territoire.

## EAU POTABLE

En août, à la demande de la préfecture, la commune a reçu une délégation des services de l'état, du conseil départemental et de l'ARS au sujet de la qualité de l'eau potable.

Les services présents nous ont informé d'une nouvelle directive européenne obligeant les communes dont la qualité de l'eau n'est pas satisfaisante à mettre en œuvre, ou proposer une solution pour régler ce problème, et ce dans des délais très contraints.

Ce dossier étant particulièrement sensible, une réunion va être organisée avec tous les acteurs impactés par cette nouvelle réglementation pour tenter de trouver une solution.

Toujours au sujet de l'eau potable, en Avril dernier, le cabinet « CAILLE », chargé de l'étude « définition des aires d'alimentation de captages » nous a remis le rapport « phase 2 : analyse des risques ». Ce document est consultable en mairie aux heures de permanences habituelles.





**NE JETEZ PLUS VOS BOUCHONS !**

Ensemble collectons "Les Bouchons d'Hugo"

ASSOCIATION LES BOUCHONS D'HUGO • 16 CHEMIN DE RICHEYCOURT • 21200 SACYRÉ

**LES BOUCHONS D'HUGO**  
21

Un geste écocitoyen et solidaire car ils seront recyclés par l'entreprise **SULO** de Langres et l'argent récolté permettra d'améliorer le confort des enfants hospitalisés.

**Bouchons en plastique acceptés :**

- ✓ Bouchons boissons (eau, lait, jus de fruits, ...)
- ✓ Bouchons de sirop
- ✓ Bouchons de lessive
- ✓ Couvres (beurre, pâte à tartiner, glace, crème, fromage ...)

**Plus de détails :**

**f LES BOUCHONS D'HUGO**

*Point de collecte dans mon village :*

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Un bac a été installé à côté du point de collecte de proximité, un conteneur appelé "Les Bouchons d'Hugo" est mis à disposition pour collecter des bouchons de type bouteille à eau, sirop, shampoing et des couvercles de type pâte à tartiner, crème, beurre, poudre de cacao etc. Ses bouchons sont ensuite triés et revendus à l'entreprise SULO qui fabrique des poubelles. L'argent récolté est reversé au CHU de Dijon pour les enfants malades et hospitalisés pour améliorer leur confort à l'hôpital en finançant des projets.

Hugo est un de ces petits garçons qui après la découverte d'une tumeur au cerveau a commencé à collecter les bouchons. Malheureusement la maladie l'a emporté. Avant de partir Hugo a fait comprendre à ses proches qu'il voulait que cette collecte continue et grâce à sa famille et à une poignée de bénévoles qui sont là pour les soutenir et les accompagner le projet de Hugo se poursuit sans relâche et devient de plus en plus fort.

Certains villageois déjà collectent ou soutiennent cette association. Vous aussi d'un geste simple et gratuit mais très engagé aidez l'association à collecter toujours plus de bouchons.

## TRAVAUX & ENTRETIEN

### Entretien des chemins communaux

L'entreprise COLAS a, le jeudi 21 octobre procédé à la réfection du chemin dit de « Veroille ». Après avoir arasé les accotements, une nouvelle couche de roulement constituée d'un bicouche a été posée sur l'ensemble du chemin partiellement dégradé par les aléas du temps et de la circulation d'engins agricoles. La météo clémente a facilité le travail de la société. Au delà de la réfection, l'objectif était également de sécuriser ce chemin qui est intégré dans le PDIPR et qui, de ce fait est fréquenté par des randonneurs. Ce chantier était inscrit dans le budget de cette année. Des dossiers de subventions ont été déposés. Le coût de ce chantier est de 17 000 euros HT.

**CHARMES les Langres**

*"J'entretiens mon trottoir naturellement !"* \*

**3 solutions :**

- Binage
- Arrachage
- Eau bouillante

\* "Le nettoyage du trottoir est à la charge du riverain sur toute la longueur de son habitation. Il concerne le balayage mais aussi, le désherbage et le démoussage."



### Parking de l'église

Ce chantier était au programme des travaux de cette année, la réfection du parking de l'église est maintenant devenue réalité. Après avoir décaissé la surface de l'aire de stationnement, un nouveau revêtement a été étendu par quelques élus municipaux. Le compactage final venant terminer ces travaux.





## Eglise

Suite à la fermeture de l'accès au public à l'église, une contre-expertise a été demandée à un architecte du patrimoine qui va évaluer le détail des désordres constatés ainsi que les solutions proposées pour y remédier.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier.



## RETOUR SUR ...

### Un 14 Juillet humide



C'est sous une météo exécrable que s'est déroulé le repas organisé par la municipalité et l'association « la Charmeuse ».

Le barbecue a quand même fonctionné et les convives se

sont abrités sous les tonnelles montées en urgence pour se protéger de la pluie et du froid.

Malheureusement les jeux n'ont pu avoir lieu, et il a été décidé de les reporter ce dimanche après midi, en espérant une météo plus clémente. Malgré tous ces aléas, les personnes présentes ont passé un moment de partage et de discussions et étaient manifestement heureuses de se retrouver.

Rendez vous est donné ce dimanche 18 Juillet, à partir de 14h00 pour le concours de boules et de quilles, et d'autres animations.

### Un après midi de jeux sous le soleil

Cette fois la météo était de la partie. Reporté à cause de conditions pluvieuses du 14 Juillet, l'après midi de jeux, organisé par la municipalité s'est déroulé dans une bonne ambiance.

Que ce soit au jeu de quilles, au concours de pétanque et autres animations, cette journée a permis à toutes les personnes présentes de passer un bon moment d'échanges et de convivialité.

En fin de soirée, après de nombreuses parties acharnées, les prix ont été remis aux gagnants des différents concours.

Cette journée est venue clore les festivités de la fête nationale.



## A VOS AGENDA

### 11 NOVEMBRE 2021 - 11h30

Les conditions sanitaires permettant d'organiser de nouveau des cérémonies ouvertes au public, un dépôt de gerbe sera effectué au monument aux morts, suivi de la vente traditionnelle des bleuets.

Un moment de convivialité clôturera la cérémonie.

Le port du masque est recommandé mais pas obligatoire.



### JOURNEE CITOYENNE - 11 NOVEMBRE 2021

L'après-midi du 11 NOVEMBRE, le conseil municipal organise une opération d'entretien du domaine communal.

Les personnes volontaires seront les bienvenues à partir de 14h, place de la mairie.

## DANS LE RETRO ...

D'hier ...



à aujourd'hui.







... Poussière d'étoiles ...

*Sur cette terre, nous sommes de passage,  
n'hésitons pas, ne soyons pas trop sages,  
Croquons la vie à belles dents.  
Chaque jour est à lui seul un firmament.*

*Propulsés dans notre galaxie,  
Nous sommes poussière de vie.*

*Portés par ces forces folles,  
Nous formons une farandole.  
Dans ce ballet de vie, la musique  
Des cœurs joue une symphonie.*

*Alors n'hésitons pas,  
Ne soyons pas trop sages,  
Croquons la vie à belles dents,  
Chaque jour doit se vivre ardemment !*

Edith



## MON VILLAGE, UNE HABITANTE ...



Mlle MELETTA Mathilde

En juillet 2021, après la période de distanciel, j'ai eu mon bac spécialités Mathématiques et Sciences de la Vie et de la Terre avec la Mention Bien (14,75/20) ! J'ai également décroché la mention Européenne en Anglais (et pour finir, 20/20 à la nouvelle épreuve redoutée du Grand Oral visant à parler de nos spécialités et de notre projet d'orientation)

Depuis cette rentrée, j'ai rejoint ma sœur Camille, étudiante en 3e année de Médecine à l'Université de Dijon, afin d'étudier la Biologie et les Sciences du Vivant.

A termes, j'envisage de me spécialiser dans les sciences de la vigne (et quoi de mieux que cette belle région viticole qu'est la Bourgogne !)

Merci à toi Mathilde et bonne chance pour la suite !

Nous devons aussi féliciter Lucas Minot pour l'obtention de son Bac avec ma mention Bien et qui nous quitte pour une Université de Dijon afin de préparer un Bachelors universitaires de technologie sur trois ans en Mécanique et Productique. Bravo à toi aussi avec tous nos encouragements pour l'avenir.

Pour terminer deux élèves Mathilde Ferry du Collège "Diderot" et Hugo Minot du Collège "Les Franchises" sont à féliciter pour avoir obtenu tous deux leurs brevet des collèges, ils ont d'ailleurs tous les deux intégré le Lycée Diderot.

Félicitations à tous et bonne rentrée.

Merci à toi Mathilde de nous avoir raconté un petit bout de ton avenir que tu te dessine et qui sera le prochain ?

## INFOS PRATIQUES / TARIFS 2021

### AEP (Eau potable) :

Abonnement : 39,36 € - 1,40 € / m<sup>3</sup>

Le relevé des compteurs a lieu 2 fois par an (courant février et août).

### Assainissement (SIALC) :

Taux fixe : 77 € - 0,9625 € / m<sup>3</sup>

Géré par le Syndicat SIALC de Neuilly l'Evêque

**Ordures Ménagères :** Compétence gérée par la Communauté de Communes du Grand Langres. Redevance: 67 € / habitant

**Salles des fêtes :** 1 jour : 70 € - 2 jours : 100 €

Vaisselle : 0.50 € le couvert

Casse verre et assiette : 1.50 € et couvert : 0.80 €

**Taxe d'entretien des chemins ruraux :** 14 €/ha

**Alambic :** 12 € par journée

Période de distillation : du 1er octobre au 31 avril.

**Chasse :** Ouverture le 19 septembre 2021 à 8h30.  
Fermeture le 28 février 2022 au soir.



### Mairie de Charmes-lès-Langres

15, rue des Sorbiers

52360 CHARMES-LES-LANGRES

Tél. : 03 25 87 24 21

Mail : commune-charmes-les-langres@orange.fr

Internet : www.charmes-les-langres.fr

### Horaires

Secrétariat : le mardi de 9h00 à 12h00

Permanence du Maire (ou adjoint) : le vendredi de 18h à 19h

## TRADITION : ALAMBIC ET DISTILLATION

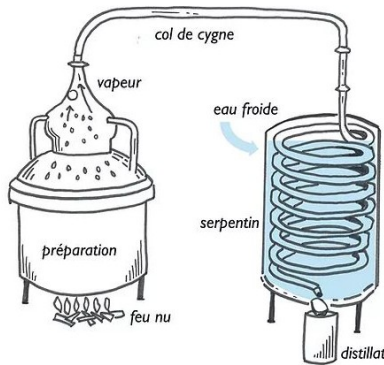


### Principe de la distillation

Le but est de produire un alcool aromatique à partir de plantes ou de fruits. Pour cela on chauffe un mélange de fruits fermentés ou d'eau, d'alcool et de plantes dans la cuve de l'alambic. Une fois une certaine température atteinte l'alcool s'évapore.

La vapeur monte dans le col de cygne. Puis elle passe dans le serpentín où elle est refroidie avec de l'eau. Cela permet la condensation de l'alcool qui va couler à la sortie du serpentín.

Le distillat ainsi obtenu contient de l'alcool et des arômes de plantes ou de fruits.



### Différence entre bouilleur de cru professionnel et privilège de bouilleur de cru.

- Le bouilleur de cru professionnel possède un alambic et distille les fruits pour des clients qui paient des taxes et son savoir faire.
- Le privilège de bouilleur de cru est un privilège que certaines personnes possèdent. Ce droit n'est plus transmissible de père en fils. L'origine de ce droit remonte à Napoléon et les derniers à le posséder sont souvent retraités et du milieu agricole.

### Législation sur les alambics

En France, il est interdit de fabriquer, de posséder et d'utiliser un alambic sans autorisation préalable. Chaque alambic est enregistré auprès des douanes et droits indirects. Les alambics communaux sont également enregistrés et sont plombés hors période de distillation.

### Qui peut distiller en France ?

En France les propriétaires de parcelles classées en verger et vignes sur le cadastre peuvent distiller le produit de leurs parcelles. La distillation doit se faire légalement dans un atelier public ou bien auprès d'un bouilleur de cru professionnel.

Il y a également possibilité d'avoir une procuration pour distiller. Votre voisin, par exemple, possède un verger. Vous récoltez les fruits et les faites fermenter. Il fait la déclaration au douanes pour distiller et vous donne procuration pour accomplir la distillation. Il paie ensuite les taxes. Ensuite rien n'empêche, que pour le travail accompli, votre voisin vous donne une partie de l'eau de vie, voir la totalité (le dédommager des taxes) mais là c'est un arrangement que chacun fera à sa libre volonté.



### Classement d'une parcelle en verger

Il faut être propriétaire d'un verger ou d'une vigne pour distiller. La nature du terrain doit être mentionnée sur le cadastre. Il y a possibilité de changer la nature du terrain en prenant contact avec le cadastre. Un formulaire est à remplir. Il ne vous reste qu'à planter des arbres

fruitiers dessus. Vous aurez ensuite le plaisir de distiller et consommer votre eau de vie (avec modération).

### Déclaration de distillation

Il faut obligatoirement effectuer une déclaration de distillation avant de distiller. Un document est à demander auprès des douanes ou à la mairie.

Sur ce document, il faut mentionner le numéro de parcelle où se trouve les arbres fruitiers, la commune de la parcelle et la commune où se fera la distillation, la nature des fruits à distiller et le volume (par exemple 100 kg de pruneaux...), la date et les heures prévues de distillation. Il faut enfin envoyer ce document aux douanes.

Les douanes retournent ensuite un document autorisant à distiller, à circuler avec l'alcool et les fruits le jour de la distillation. Sur ce document, on doit mentionner l'heure de début, l'heure de fin de chaque passe à l'alambic, les quantités mises dans l'alambic et le nombres de litres et le degré d'alcool produit. Il n'y a pas de rendement imposé. Cependant, il faut être logique et ne pas déclarer avoir produit un seul litre d'eau de vie à 45° avec 100 kilos de fruits de qualité au départ.

### Paiement de taxes

- Les personnes ayant le privilège ne paient pas les mille premiers degrés (soit 20 litres d'eau de vie à 50°). Ils paient à partir du 1001ème degrés 14€50 par litre d'alcool pur.
- Les personnes qui n'ont pas le privilège paient les 1000 premiers degrés 7€25 le litre d'alcool pur. Puis à partir du 1001ème degrés 14€50 par litre d'alcool pur. Il y a un rabais de 10% en cas de paiement dans les trois jours après la distillation.
- Location de l'alambic : Chaque commune fixe un prix de location à la journée de l'alambic : cela prend en compte l'eau utilisée, l'électricité, l'entretien...

### Contrôle des douanes

Les douanes peuvent contrôler à plusieurs niveaux :

- Vérification que la parcelle en question est bien inscrite au cadastre en verger, vignes. Vérification du propriétaire.
- Vérification sur le terrain que les fruits déclarés proviennent bien d'un arbre de la parcelle (si vous distillez des pruneaux, alors que votre verger ne possède pas de pruniers....). Si vous devez abattre des arbres fruitiers, faites le après la distillation de leur fruit.

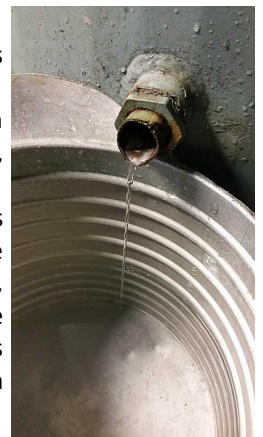
- Le jour de la distillation : les douanes vérifient la quantité et la nature des fruits mis en œuvre, la quantité d'eau de vie et le degré alcoolique obtenu. Ils vérifient également la bonne tenue de la feuille de déclaration (les heures de remplissage de l'alambic sont à compléter avec la quantité d'alcool produite).

### Notion de patrimoine rural à conserver

La distillation permet indirectement le maintien est la conservation des vergers, élément trop souvent oublié du patrimoine rural. De nombreuses espèces de pommes, de poires, de cerises, de prunes... ont été élevées et sont des spécificités propres à nos régions.

Il faut préserver également le savoir faire, autant dans la préparation des fruits que dans la conduite de la distillation. A nous de maintenir ces traditions.

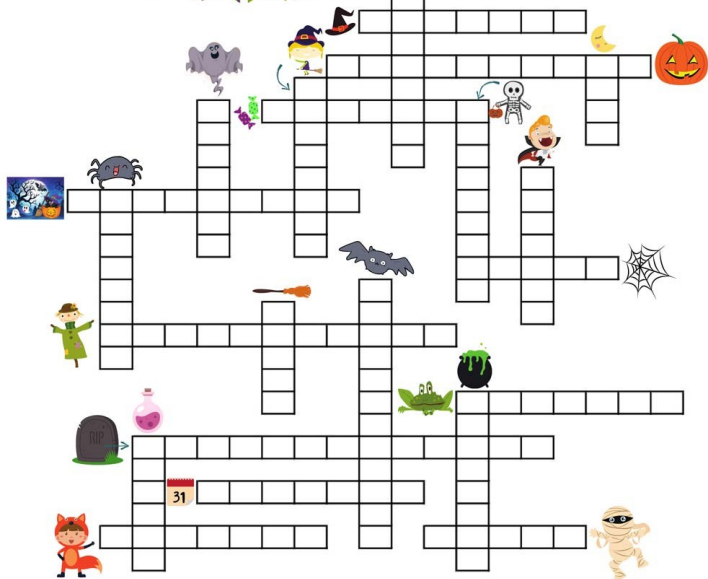
**L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération !**





# Mots croisés d'Halloween

de la sorcière G. Latrouille



|          |         |         |                |            |          |           |
|----------|---------|---------|----------------|------------|----------|-----------|
| chaudron | momie   | balai   | chauve-souris  | citrouille | potion   | squelette |
| sorcière | bonbons | toile   | pierre tombale | chat noir  | araignée | costume   |
| octobre  | fantôme | chapeau | épouvantail    | Halloween  | crapaud  | vampire   |
|          |         |         |                |            |          | lune      |

## Les 7 différences



Labyrinthe : aide la sorcière à retrouver sa marmite

